

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 27 mars 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Travail et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

*« En France, les travailleurs handicapés ont la possibilité de suivre un apprentissage. Pour répondre à leurs besoins spécifiques, ils peuvent bénéficier d'aménagements particuliers, tels que la mise à disposition de matériel pédagogique spécifique ou la possibilité de suivre une formation "à distance".*

*Au Luxembourg, par contre, il ne semble pas possible pour un jeune en situation de handicap de bénéficier d'un statut de salarié handicapé pendant un apprentissage.*

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :*

- Pourquoi n'est-il pas possible pour un jeune en situation de handicap de faire un apprentissage tout en ayant le statut de salarié handicapé ?*
- Qu'en est-il des apprentissages en cours d'emploi ? Est-ce que d'autres dispositions sont prévues lorsque la personne bénéficie déjà du statut de salarié handicapé lorsqu'elle intègre un apprentissage en cours d'emploi ?*
- Est-il prévu de remédier à cette situation le plus rapidement possible afin de faciliter l'accès des personnes handicapées au marché du travail en général et aux apprentissages en particulier ? Dans l'affirmative, s'inspirerait-on du modèle français ? Dans la négative, pour quelles raisons ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Corinne CAHEN  
Députée



Carole HARTMANN  
Députée